

## COMPTE-RENDU RÉUNION

### Collège des Instructeurs Nationaux de Plongée Souterraine

le samedi 07 octobre 2017 à Paris

Participants : Yannick GUIVARCH, Laurent CAILLÈRE, Bernard GAUCHE, Laurent BRON, Jean-Pierre STEFANATO, Bruno MÉGESSIER, Daniel NOUAILLAC

Absents excusés : Marc DOUCHET, Serge CÉSARANO, Christian MORÉ, Eric JULIEN

**La réunion s'est déroulée au 60 rue de Romainville, dans les locaux du comité IDF, que nous remercions pour son accueil. En l'absence de Serge la réunion était présidée par Jean-Pierre qui a aussi rédigé le CR.**

#### Ordre du Jour

1. Communication sur les formations (vues depuis le délégué du collège) :

a. CR des formations de plongeurs

- Stages de formation de plongeurs : dans le mois qui suit le stage, envoyer au délégué du collège le document standard de [CR de stage](#). Merci de respecter le codage du nom de fichier, ça simplifie le classement et la recherche ultérieure des CR. Exemple de nom de fichier : *14-04-18 CR Formation I-P RABA.doc*
- Autres formations de plongeurs : en cas de validation de niveaux de plongeurs le même dossier est à compléter pour informer le délégué du collège.
- Retour des CR : les CR de formations permettront d'assurer un suivi de l'activité des cadres, particulièrement les INPS qui sont tenus à une activité minimale.
- Depuis début octobre 2017 toutes les CRPS sont autonomes pour enregistrer leurs brevets de plongeurs souterrains. Les chèques correspondants sont à adresser au Comité Régional.

b. Déclaration des formations de cadres et retour des CR

Nous convenons que le stage initial ne fera plus l'objet d'une déclaration préalable. Le livret du cadre en formation (FPS1 ou 2) sera finalisé à cette occasion avec le cadre chargé du stage initial. Une copie numérique sera adressée au délégué du collège pour archivage.

Seuls le stage en situation et le stage final devront être déclarés au délégué du collège 1 mois avant la formation (délai raccourci). Le même [document](#) servira de CR de stage et sera renvoyé au délégué du collège dans le mois qui suit.

#### BREVETS PS DÉLIVRÉS DU 30/09/16 AU 01/10/17

Région de délivrance du brevet	PS1	PS2	PS3	FPS1	FPS2	TOTAUX
CNPS	-	-	-	6	3	9
HDF	39	4	2			45
PM	24	7	5			36
AURA	21	4	0			25
IDF	18	4	2			24
CENTRE	7	0	4			11
PROVENCE	6	0	1			7
ALPC	1	2	1			4
EST	3	0	0			3
<b>TOTAUX</b>	<b>116</b>	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>164</b>

Bernard demande comment motiver les plongeurs à continuer vers l'explo. Bruno propose d'organiser un regroupement national pour les plongeurs, orienté vers la pratique.

c. Collecte des livrets FPS1 et FPS2

Comme dit plus haut : à l'issue du stage initial et sous forme numérique.

2. Finalisation des nouveaux livrets FPS1 et FPS2

La version de chaque livret proposée par Laurent Caillère est parcourue et modifiée en séance. Les 2 livrets vous seront proposés pour relecture et intégration des corrections.

3. Préparer un dossier de candidature à l'instructorat conforme au § 4.1.2 du RI (si possible avant la réunion)

Exemplaire joint, à relire pour validation.

4. État des IN actifs :

a. Démissions enregistrées :

Les IN seront re-qualifiés en FPS2, avec l'aide du service informatique fédéral. La qualification FPS2 est acquise à vie. Faire courrier pour les en informer.

b. Nombre de jours d'encadrement / formation de cadres - absences

Ce bilan d'activités est reconstitué manuellement à partir des CR de stages, il est donc potentiellement sujet à erreurs.

### ACTIVITÉ DES IN DU 30/09/16 AU 01/10/17

IN	FPS1 formés	FPS2 formés	Total jours encadrement
YG	2		9
LC			2
BG	1	1	4
LB	1		11
JPS	1	1	6
MD	3	2	2
SC	2	1	2
CM	3	2	2
EJ			3
DN	1	1	1
BM	2	2	14

c. Renouvellement du collège

C'est aux FPS2 qui se sentent concernés de faire la démarche auprès du délégué du collège. La CNPS informera de la disponibilité de la fiche de candidature.

5. Bilan des formations de cadres

Voir §1.

6. Rencontre des cadres de décembre :

a. Quel programme ?

Table ronde autour des recycleurs en plongée souterraine :

Accueil des plongeurs en config atypique (selon leur niveau) : SM, recycleur, config DIR.

Quelles réponses aux demandes de formation avec recycleurs ?

Participation possible de 5 cadres par région.

b. Réunion des IN pendant la rencontre pour élection des nouveaux (selon dossiers reçus)  
Bruno propose plutôt une réunion du collège à l'occasion du Salon de la plongée de Paris.

Selon le temps restant : :

7. Web : validité et accessibilité des documents en ligne  
Une revue est à faire.

8. Liste des cadres (pièce jointe) : utilisation, mise à jour...  
Cette liste à usage interne ne doit pas être diffusée.  
Supprimer les lignes violettes (cadres promus au rang supérieur) pour plus de lisibilité.

9. Statistiques sur les formations de plongeurs  
Voir §1.

10. Points divers à inscrire

Proposition de Laurent Bron :

*Remettre en cohérence les contraintes liées aux brevets par rapport aux contraintes des différents stages ou plus simplement supprimer les contraintes du type de stage pour ne conserver que les contraintes liées aux niveaux du plongeur, de l'encadrant ou de l'accompagnateur...*

Cette cohérence a été prise en compte en séance dans la nouvelle rédaction des livrets de FPS1 et FPS2.

Certificat médical pour plongeurs souterrains : (retour de Bruno suite au dernier CDN) CACI de moins d'1 an, médecin spécialiste (sport, hyperbare, fédéral, ORL). Idem pour trimix profond.

**Nota :** *Après vérification auprès des instances fédérales le médecin spécialiste n'est pas nécessaire pour la plongée souterraine : se référer au [site de la FFESSM](#)*

Jean-Pierre Stefanato  
délégué adjoint du collège  
des Instructeurs Nationaux de Plongée Souterrain